

# Déroulement d'une première saisine de la MDPH

A l'initiative du directeur d'établissement, **Réunion d'Equipe Educative (R.E.E)** qui va analyser les besoins de votre enfant. (GEVA-Sco première demande)

F

1

propose

2

saisine

3

Elabora-  
tion d'un  
projet de  
vie

4

Etude de  
dossier

5

Notifi-  
cation

6

Mise en œuvre et suivi  
de la scolarité

7

Garantit la mise  
en œuvre du PPS

F

Décisions de la CDAPH

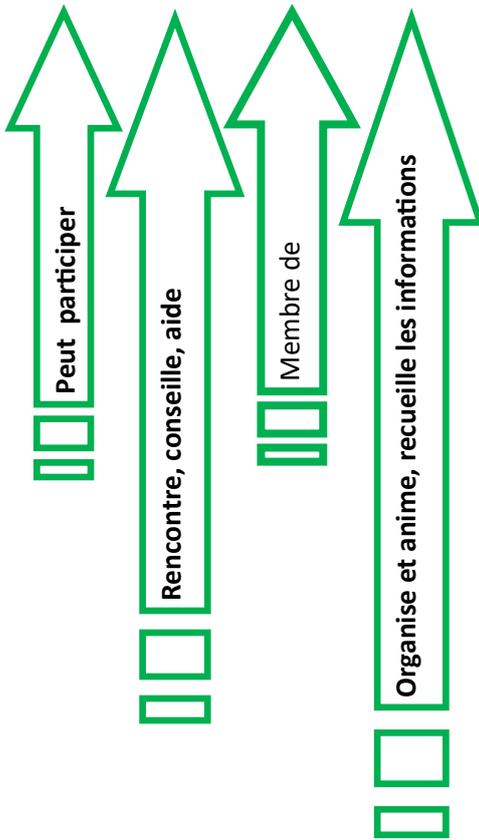
La famille peut exposer sa situa-  
tion si elle le souhaite (Commission  
des Droits et de l'Autonomie)

**FAMILLE**

F

**MDPH**  
(Maison Départementale pour les Personnes Handicapées)

**EPI**  
(Equipe Pluridisciplinaire d'Instruction)



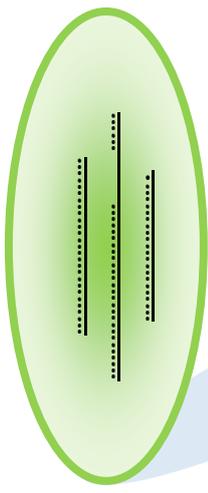
Proposition de notification en réponse à la demande de la famille (au regard des éléments du dossier)

Enseignant de la classe

Elaboration du PAI  
(Projet d'Accueil Individualisé)

Elaboration du PPRE  
(Programme Personnalisé de Réussite Educative)

Elaboration du PAP  
(Plan d'Accompagnement Personnalisé)



Directeur d'établissement

**ESS**  
(assure la cohérence et la continuité du PPS)

F

Modalités de scolarisation transmises à la famille (PPS)

# Déroulement d'une première saisine de la MDPH

